Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261028-M25035_AVT1-CC

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_145

Objet : Autorisation de signature de l'avenant 1 au marché M25.035 Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'un nouvel équipement aquatique sur Cœur de Flandre agglo

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2194-8 ;

Vu la délibération n°2025-159 du Conseil communautaire adopté le 16 décembre 2025 autorisant le lancement et la signature d'un marché de programmiste et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)pour la construction de la piscine intercommunale à Hazebrouck ;

Vu la décision communautaire n°2026-039 en date du 10 mars 2026 permettant la signature du marché de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'un nouvel équipement aquatique sur le territoire de Cœur de Flandre ainsi que tous les avenants et documents y afférents avec le groupement d'opérateurs économiques composé de MISSION H2O (75014 PARIS), mandataire avec VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE (59441 WASQUEHAL), CHAMMING'S avocats (33000 BORDEAUX), C5P(38000 BORDEAUX), co-traitants ;

Vu la demande du comité de pilotage d'étudier un scénario alternatif à l'hypothèse de base (grand bassin 8 couloirs) avec l'ajout d'un bassin nordique et redimensionnement du grand bassin couvert ;

Considérant la demande faite au titulaire du marché d'ajouter à la phase 1 du marché initial de nouvelles prestations non initialement prévues au marché et entrant dans l'objet du marché, dans les conditions prévues à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que ces modifications du contrat en cours d'exécution ne remettent pas en cause son équilibre financier ;

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°1 relatif au marché M25.035 – Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création d'un nouvel équipement aquatique sur Cœur de Flandre agglo avec le groupement titulaire composé de : MISSION H2O,mandataire et VERDI CONSEIL NORD DE FRANCE, CHAMMING'S avocats et C5P, co-traitants pour un montant total 5 435 € HT soit 6 522 € TTC.

Cet avenant fait passer le montant du marché, pour sa partie à prix global et forfaitaire, de 183 872 € HT (220 646,40 € TTC) à 189 307 € HT (227 168, 40 € TTC) soit une augmentation du montant initial du marché de 2,96 %.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20261028-M25035_AVT1-CC

Article 2 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 28 OCT. 2026

Le Vice-Président en charge du budget, des finances, des affaires juridiques, du pacte fiscal et financier et des marchés publics

Jérôme DARQUES